

Division Stratégie

17 rue des Moulins BP 10 351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

**PROCES-VERBAL
du COMITE TECHNIQUE LOCAL
du 16 janvier 2014 à 9h**

Membres présents :

Représentants de l'Administration :

- M. RODIER : Directeur Départemental des Finances Publiques, Président
- Mme CROIZIER : Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Représentants du personnel :

- au titre de la CGT FIP 43

- Mme COSTE, titulaire
- M. TRESCARTE, titulaire
- Mme POBLE, suppléante

- au titre de FO-DGFIP 43

- Mme BONELLO, titulaire
- M. COFFY, titulaire
- M. SAGNARD, suppléant avec voix délibérative en remplacement de M. Ranc

- au titre de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

- M. COHADE, titulaire
- M. CIACHERA, titulaire
- M. DELORME, suppléant
- M. PONS, suppléant

M. BULLIDON intervient en tant qu'expert à la demande de la CGT FIP 43.

Préalablement au CTL, (une soixantaine) près de 80 d'agents des Finances Publiques ont accompagnés les représentants élus afin de manifester leur désaccord sur l'évolution des emplois au sein de la direction.

FO DGFIP 43 donne lecture d'une déclaration préalable jointe au présent Procès-verbal (annexe 1). Il en est de même pour la CGT FIP 43 (annexe 2) puis pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES (annexe 3).

A 9h25, l'ensemble du personnel non élu quitte la salle et la session est ouverte.

Le secrétariat est assuré par M. RAYNAL.

Mme BONELLO est chargée des fonctions de secrétaire adjointe.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Départementalisation des procédures collectives au sein du Pôle de recouvrement spécialisé de Haute-Loire,
2. Nouvelle organisation des services des préposés de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),
3. Plan de titularisation suite à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
4. Volet emplois du PLF 2014 en Haute-Loire,
5. Questions diverses.

Déroulement de la séance :

Sur proposition de la CGT FIP 43 et avec l'accord des membres présents le point numéro 4 de l'ordre du jour portant sur le volet emploi devient le point numéro 5. En effet, ni la CGT FIP 43 ni SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ne souhaitent voter sur le volet emplois et désirent donc quitter la séance avant que ce point soit discuté. M. Rodier rappelle toutefois que les points précédents de l'ordre du jour restent liés au volet emplois.

Mme Bonello précise que FO DGFIP 43 participera aux débats sur cette question « Emplois » afin de pouvoir énoncer la réalité découlant de ces mesures.

M. Trescarte commente ensuite les vœux du Directeur Général des Finances Publiques ainsi que ceux du Directeur Départemental en soulignant les décalages entre ces vœux et la réalité des conditions de travail des agents. Il demande si notre DG fait de l'humour lorsqu'il parle de sa stratégie au service des usagers, tout en pensant aux conditions de vie au travail des agents ; à l'intérêt de leurs missions et à leur motivation. Il aimerait avoir la même certitude que notre Directeur départemental qui écrit qu'ajoutés les uns aux autres tous les travaux journaliers tiennent debout l'édifice d'une administration séculaire, debout les missions indispensables de la tenue des comptes publics, de l'assiette et du recouvrement de l'impôt. La réalité du terrain est malheureusement toute autre.

Après avoir souligné sa volonté de garder la plus grande neutralité dans ses propos lors de l'exercice traditionnel que sont les vœux, M. Rodier présente l'ordre du jour.

1. Départementalisation des procédures collectives au sein du Pôle de recouvrement spécialisé de Haute-Loire

M. Rodier précise que ce projet relève d'une décision de l'administration centrale portée à la connaissance des DDFIP dans le courant du quatrième trimestre 2013. S'agissant d'une mission spécialisée et essentiellement de suivi de dossiers, il est apparu pertinent après expérimentation dans 5 départements de généraliser le dispositif. Celui-ci consiste à confier la mission des procédures collectives à une cellule adossée au Pôle de Recouvrement Spécialisé.

Dans un premier temps, seul le flux de dossiers sera transféré. Concernant les dossiers actuellement en cours de traitement, les modalités de transfert sont à la discrétion de chaque département. Un temps d'analyse du stock et d'expertise est nécessaire avant de se déterminer sur ce point.

En matière d'emploi, la départementalisation des procédures collectives implique le transfert

d'un poste de contrôleur direction-EDRA à un poste de contrôleur affecté à cette cellule adossée au PRS.

Mme Bonello intervient pour rappeler que si la professionnalisation des services est une bonne chose, ce type de mesures se fait au détriment d'autres services à savoir les SIE.

M. Trescarte abonde dans ce sens en dénonçant la perte pour un autre service de ce poste d'EDRA, ces derniers étant systématiquement présents dans un poste en renfort.

M. Cohade pour sa part s'inquiète de l'avenir des SIE que l'on vide ainsi d'une partie de leur substance. Il doute également du fait que seul un contrôleur suffise à cette mission dès lors qu'il est extrêmement complexe d'évaluer la difficulté d'un dossier de procédure collective.

M. Coffy ajoute à ces craintes la difficulté du recouvrement lié au manque de proximité entre un service départementalisé et les redevables mauvais payeurs.

En réponse aux diverses observations soulevées, M. Rodier rappelle que seul le flux est transféré pour le moment. Par ailleurs, les données du « M100 » vont de 229 à 269 procédures de 2011 à 2013. Concernant le stock, les décisions en la matière seront prises ultérieurement compte tenu du travail déjà réalisé et avec l'objectif de maintenir le PRS dans son niveau d'efficacité actuel. Ce regroupement au niveau départemental du recouvrement des procédures collectives permet de renforcer le maintien du PRS en Haute-Loire.

	Représentants des personnels		
	CGT-FIP	FO DGFIP	Solidaire Finances Publiques
Départementalisation des procédures collectives et transfert d'un emploi de catégorie B FF (de Direction-EDRA vers PRS)	Pour : Contre : 2 Abstentions :	Pour : Contre: 2 Abstentions :	Pour : Contre: 2 Abstentions :

Lors du vote de la mesure, l'ensemble des représentants du personnel vote contre à l'exception de Mme Bonello, représentant FO-DGFIP, qui refuse de voter. Elle explique sa position par le fait qu'il ne peut y avoir de transfert de mission sans transfert d'emploi correspond, toutefois même si le transfert d'emploi est logique, elle est opposée à cette mesure et refuse donc de participer au vote.

2. Nouvelle organisation des services des préposés de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Le Président décrit la mesure consistant au transfert des activités bancaires des clients CDC vers un centre inter-régional de traitement bancaire situé à Mâcon. L'activité de chargé de clientèle est maintenu sur le département.

M. Trescarte demande pourquoi cette mesure n'a pas été repoussée à la refonte administrative des régions qui semble proche. M. Rodier répond que le découpage est davantage lié au nombre de clients à gérer par centre de services qu'à la question des régions.

Mme Coste souhaite des précisions quant à l'impact sur la clientèle CDC.

Le Président rappelle que les chèques, hormis ceux de la PAJE, ne sont déjà plus traités localement mais au centre d'encaissement de Lille. Ce regroupement étend la mesure aux

services bancaires de type virements, autorisation de prélèvements, commandes de chéquiers ...

M. Coffy voit ici la disparition de la CDC du département avec à terme la suppression des postes restants.

M. Pons souligne les difficultés que cela implique dans la gestion locale des problèmes pouvant survenir en matière d'encaissement. Il demande également si la suppression du poste d'agent lié à cette mesure implique que le département sera fermé à la mutation pour les grades C.

Mme Croizier renvoie aux documents joints à cette séance et notamment aux écarts entre emplois théoriques projetés et effectifs réels au 1/1/2014. Elle indique également que ces chiffres doivent être pris avec précautions puisqu'ils n'intègrent pas l'ensemble des données (plan de qualification 2014, libérations de postes suite à l'obtention d'une mutation...).

Enfin, M. Trescarte dénonce la finalité des régionalisations de services qui est la suppression de postes.

	Représentants des personnels		
	CGT-FIP	FO DGFIP	Solidaire Finances Publiques
Nouvelle organisation des services des préposés de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et suppression d'un emploi de catégorie B - FGP en direction	Pour : Contre : 2 Abstentions :	Pour : Contre: 3 Abstentions :	Pour : Contre: 2 Abstentions :

3. Plan de titularisation suite à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

Mme Croizier précise qu'une personne est concernée par cette mesure sur le département. Toutefois l'ensemble du personnel contractuel a reçu un courrier informatif décrivant les conditions à remplir. La personne concernée a bénéficié d'un recrutement sans concours pour accéder à la catégorie des agents techniques des finances publiques. Ce recrutement a pris la forme d'un entretien mené par un jury de 3 personnes (deux personnes de la DDFIP et une personne de la DDT) le 18 décembre dernier.

La titularisation de cette personne a pris effet au 30 décembre 2013. Elle reste ainsi sur son poste mais devient agent technique 2ème classe et a accès aux primes et aux congés de la DGFIP. Elle sera par ailleurs stagiaire pendant une période de 6 mois.

M. Trescarte se félicite de cette mesure et rappelle que la CGT FIP 43 s'est toujours battu pour le recrutement de Berkanis ainsi que pour leur remplacement systématique en cas de départ à la retraite.

Mme Croizier rappelle le nombre de Berkanis restant en activité. Cependant, il semble que la mesure ait vocation à ne s'appliquer que sur cette année. Les autres agents contractuels ne peuvent pour l'instant espérer profiter du report de cette possibilité de titularisation l'année prochaine.

4. Questions diverses :

- l'organisation des entretiens professionnels

M. Trescarte souhaite avoir des détails sur le déroulement des entretiens professionnels compte tenu des difficultés rencontrées l'année précédente.

Mme Croizier explique qu'une note sur le sujet est arrivée le vendredi précédent. Des réunions de cadrages et d'harmonisations seront organisées respectivement avant la fin du mois de janvier et avant le 15 mars. Les entretiens débiteront le lundi 3 février et se clôtureront le 21 mars. La CAP de recours aura lieu en juin. Dans l'ensemble, les principes applicables à la campagne d'entretiens professionnels 2013 sont reconduits en 2014.

- l'interdiction d'encaissement de plus de 300€ en numéraire

M. Pons demande le seuil de tolérance existant en la matière ainsi que les conséquences d'un non respect de la mesure.

M. Rodier annonce qu'une note départementale sera diffusée prochainement.

M. Coffy insiste pour connaître les conséquences d'un encaissement de plus de 300€. Un refus signifie renvoyer des contribuables souhaitant régler leurs dettes et avec parfois aucun autre moyen de paiement que le numéraire. Il relève la difficulté pour la gestion des chèques impayés.

Le Président annonce qu'il fera remonter ces remarques émanant du réseau mais que la note de la DGFiP prévoit un dispositif d'accompagnement, dont le droit au compte et une période transitoire, chaque responsable étant appelé à agir avec discernement.

- l'attribution des nouvelles cartes professionnelles et le fait que des agents n'auraient jamais prêté serment alors qu'ils auraient dû.

Mme Croizier rappelle que cette carte n'est pas obligatoire. Toutefois, elle précise qu'elle sera vigilante sur la question de savoir si certains agents devant avoir une commission d'emploi n'en sont pas dotés.

- les postes potentiellement ouverts sur le département en vu du mouvement de mutations 2014

Mme Croizier rappelle les éléments connus en la matière à la date du 1er janvier 2014.

- les modalités de mise en œuvre de la norme SEPA

M. Pons interroge le Président sur une note émanant du SLR de Clermont-Ferrand et sur les conséquence du non renouvellement du mandat de prélèvement au terme du délai de 3 ans instauré.

M. Rodier répond que l'Union Européenne a décidé un délai supplémentaire de 6 mois (après le 1/2/2014) pour permettre un passage à la norme SEPA, cette décision devant être validée par chaque Etat dont la France. Le dossier est en cours et il fournira ultérieurement des précisions sur l'aspect évoqué par M. Pons.

- les ponts naturels

La tendance actuelle porte le choix des agents sur les dates du 2 mai, 30 mai, 26 décembre et 2 janvier.

Les représentants du personnel dans leur ensemble estiment que le choix du 2 janvier est anormal dans la mesure où cette date correspond à l'année 2015. Il aurait donc dû y avoir 4 ponts en 2014 sans prendre en compte la date du 2 janvier.

Le président rappelle qu'avant le lancement du recensement il avait pris l'attache des syndicats qui étaient favorables à la formulation retenue. Il indique également qu'il s'engage sur 2015 à prendre l'ensemble des ponts naturels possibles (à savoir 3 ponts : 2/1/2015, 15/5/2015 et 13/7/2015)

- le droit de réserve des fonctionnaires en période d'élections

M. Rodier insiste sur le fait que la note publiée sur ce point ne concerne que la vie professionnelle et en aucune manière la vie personnelle des agents. De même, il semblait important de rappeler les règles en la matière. Il n'est, par exemple, pas opportun pour les comptables de réaliser des analyses financières pendant la période électorale à la demande des équipes municipales sortantes. Ce rappel visait à informer les responsables et les agents afin d'éviter tout problème et toute instrumentalisation.

- les difficultés rencontrées par le CDIF

Le Président annonce que la révision des locaux professionnels a été suspendue, suite à des demandes émanant d'élus. Il précise que les instructions nationales prévoient que le préfet de département assure l'information sur cette suspension.

M. Trescarte rappelle que cela est le signe de l'échec de cette mesure en raison du manque de moyens alloués. C'est une nouvelle preuve de gâchis en temps et en argent, d'autant qu'il semblerait que son intégration dans les rôles soit repoussée à 2016.

M. Cohade ajoute que le retard accumulé dans ce service est déjà considérable du fait de ce manque de moyens. Il demande que soit mis à l'ordre du jour du prochain CTL la question de la fermeture de certains services durant une demi journée par semaine.

- l'abrogation du jour de carence

M. Trescarte demande si l'abrogation du jour de carence est bien effective sur le département. Mme Croizier déclare n'avoir aucune information de la Centrale en ce sens.

Le renseignement est pris au cours de la pause méridienne et en préalable à l'examen du point n°5, Mme Croizier indique que s'agissant de la problématique soulevée dans la matinée sur l'abrogation du jour de carence, la DGFIP a expressément demandé aux services RH de ne pas procéder à la retenue du jour de carence sur les absences 2014 dans l'attente de l'instruction correspondante. Donc, le décompte du jour de carence n'a plus lieu en 2014.

- la mise en place d'ordinateurs accessibles aux usagers dans les SIE

Mme Croizier confirme que le nécessaire va être fait pour résoudre les problèmes techniques liés à l'installation de ces postes informatiques.

M. Coffy dénonce une tâche supplémentaires pour les agents des SIE.

M. Trescarte abonde dans ce sens, précisant qu'il faudrait, là aussi, des moyens supplémentaires.

M. Ciachera demande si à l'issue de l'installation la formation des agents sera assurée par la CID. Mme Croizier répond que la mise en place sur un poste dédié présentera la même ergonomie qu'une téléprocédure classique (accès à impots.gouv.fr) et qu'aucune formation informatique n'est nécessaire.

- les difficultés rencontrées par le SPF

M. Coffy demande si le nécessaire sera fait pour aider le SPF à résorber son retard compte

tenu des répercussions que celui ci peut avoir sur les autres services.

M. Rodier rappelle que les derniers éléments dont il dispose indiquent que le délai d'enregistrement est à J zéro, le délai de réquisition à moins de 10 jours conformément à la règle et le délai de publication à 90 jours en moyenne avec une remontée récemment à 105 jours. Le retard existe sur la publication mais il est relatif comparé à d'autres départements et moindre que ce qui peut être dit par des partenaires extérieurs. De plus, une personne est déjà affectée en renfort sur ce service. Mme Bonello souligne que le retard est limité du fait de la présence d'une personne en renfort. Si cet agent est réaffecté, le retard augmentera du fait du manque d'effectif.

M. Rodier assure avoir conscience de la situation du service mais qu'il convient de le soutenir en défendant notamment à l'extérieur la réalité des résultats.. L'équipe de renfort nationale est sollicitée et il reste vigilant sur ce point mois après mois.

- un problème lié à la réinitialisation de l'année sous Helios

M. Pons signale que la réinitialisation de l'année sous Hélios s'est fait à la date du 6 janvier et que cela implique la création d'écritures antidatées. Il s'étonne de ce processus alors que par ailleurs certaines écritures doivent obligatoirement être passées à bonne date concernant la gestion des avances sur secteur hospitalier notamment.

Après recherche auprès du service concerné, il est répondu que conformément au message de CL1C du 20 décembre 2013, pour le versement des cotisations sociales des EPS à l'URSSAF, il était préconisé à titre exceptionnel de ne pas utilisé l'application hélios mais d'avoir recours à un virement unitaire à partir de l'application BdF Direct afin de neutraliser les difficultés liées à la date comptable du 5 janvier 2014 qui est un dimanche.

- l'existence sous Agora d'un emploi Berkani qui n'existe plus

M. Pons rappelle qu'il a demandé à ce que l'agent Berkani parti à la retraite soit supprimé du planning AGORA.

- une demande de fauteuil ergonomique non satisfaite à ce jour

M. Rodier rappelle qu'il a tenu à recevoir tous les agents stagiaires dont la personne concernée par cette demande. Le fauteuil est bien commandé et la demande sera satisfaite très prochainement.

- les états de restes nominatifs demandés mensuellement aux SIP et Trésoreries

M. Coffy s'interroge sur la nécessité de demander aux SIP et trésoreries de faire un état de restes nominatifs dans la mesure où Chorus bouleverse tout en fin d'année et que le solde n'est alors plus à zéro.

Après examen, les rectifications comptables DDR3 et CHORUS demandées sont à dissocier du fonctionnement des applications auxiliaires du recouvrement. Les états de restes nominatifs doivent donc faire l'objet d'une production à la Cour des Comptes et à ce titre sont demandées par le pôle gestion publique.

La séance est suspendue de 12h15 à 13h30. A la reprise, les représentants des syndicats CGT FIP 43 et Solidaires Finances Publiques ne sont pas présents conformément à ce qu'ils avaient annoncé en début de CTL. La séance se poursuit donc avec les représentants FO DGFIP 43.

5. Volet emplois du PLF 2014 en Haute-Loire :

Après une présentation des impacts du volet emploi au niveau national, M. Rodier et Mme Croizier développent les incidences au niveau du département. En dépit du rééquilibrage entre le grade B et le grade C, la perte d'emplois au niveau de la Haute-Loire est plus importante pour le grade d'agent. De même, le département bénéficie du renfort d'un emploi d'huissier des finances publiques et contribue à un redéploiement au niveau du contrôle fiscal vers des départements à plus forts enjeux fiscaux.

Certains gains de productivité sont fléchés et liés à des réorganisations comme en matière de services bancaires. Enfin, s'applique une contribution proportionnelle qui est une proportion dégressive en fonction de la population du département. Cela représente en cumulé 12 suppressions de postes pour la Haute-Loire. Une note a été faite à la délégation qui a permis de réduire ce nombre à 11.

Le détail des suppressions est le suivant :

La direction départementale contribue à hauteur de 55% des suppressions d'emplois

- 4 suppressions sur les services de direction
 - 1 emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale au pôle gestion fiscale
 - 1 emploi d'inspecteur FGP au pôle gestion fiscale
 - 1 emploi de contrôleur FF au pôle pilotage et ressources
 - 1 emploi de contrôleur FGP au pôle gestion publique
- 2 suppressions sur les services de direction – équipes de renfort
 - 1 emploi de contrôleur FF
 - 1 emploi d'agent FGP

Les services infra-départementaux sont impactés comme suit :

- 1 emploi d'inspecteur FF à la BDV
- 1 emploi contrôleur FGP à la paierie départementale
- 1 emploi agent FGP au Puy-Ville
- 1 emploi agent FF au SIE du Puy en Velay
- 1 emploi agent FF au SIE d'Yssingaux

M. Rodier indique que ce qui a prévalu dans le choix des structures infra-départementales est de ne pas prendre de décisions de suppressions d'emplois sur le réseau rural. La méthodologie APERFIP aurait pu conduire à une suppression d'emploi sur la trésorerie de Saint Julien Chateuil, ce qui n'a pas paru opportun à ce stade. S'agissant du réseau de la filière fiscale, l'arbitrage a porté sur les SIE car il est fortement vraisemblable que les SIP soient impactés par des réformes à venir. Par ailleurs, la décision est en cohérence avec l'évolution des charges des SIE au regard de la méthodologie de la DGFIP.

Enfin, deux services sont impactés par une transformation d'emploi

- le service de direction-contrôle de la redevance audiovisuelle : transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B
- le service de fiscalité immobilière élargie : transformation d'un emploi de catégorie A en emploi de catégorie B

En terme de transfert d'emploi, le poste de contrôleur EDRA supprimé entraîne la création d'un poste de contrôleur au PRS afin d'accompagner la départementalisation du traitement des procédures collectives.

M. Coffy prend acte de la volonté de la Direction d'atténuer la charge des suppressions de

postes pour les services. Toutefois, il tient à insister sur le mal-être ressenti par de plus en plus de cadres. Les difficultés dans l'exécution des missions s'accumulent de même que les retards. Il y a dès lors un risque sérieux sur la santé de nombreux agents de tout grade. Le discours officiel prônant la lutte contre la fraude fiscale est en contradiction avec les nombreuses suppressions de postes que subissent les différents services. C'est pourquoi Force Ouvrière condamne toute suppression d'emploi et ne discutera pas du bien-fondé de telle ou telle localisation de suppression.

Mme Bonello pour sa part déplore la tendance à attribuer notamment aux services de contrôle des missions extrêmement chronophages telles que les Dossiers à Fort Enjeu (DFE) pour le service de Fiscalité Immobilière Elargie (FIE) au détriment de leur cœur de métier qui est le contrôle. Les résultats de ces services s'en ressentent donc fortement et cela sert par la suite à justifier des suppressions de postes dans les-dits services. Ainsi, en 2008, la FIE comptait 1,8 millions d'euros obtenus sur contrôle. Ce chiffre a diminué d'un tiers en 2013 et ce bien que le tissu fiscal soit similaire. Là encore, le discours du ministère est de montrer sa volonté d'être équitable dans la suppression de postes sans même justifier les-dites suppressions. La présence de nombreux agents à l'ouverture du CTL est la preuve de la souffrance existant dans les services du fait de ces suppressions d'emplois.

Le Président estime important que les syndicats relayent les difficultés et la motivation des agents. Les suppressions de postes existeront à nouveau l'année prochaine et son rôle consiste à limiter au maximum les difficultés en découlant. Ainsi, il ne tient pas à imposer une culture uniquement axée sur le résultat et souhaite que chaque pôle se concentre sur un nombre d'objectifs limité à la fois. L'essentiel est le bon fonctionnement des services et non le respect des indicateurs en tant que tels.

Mme Bonello intervient pour faire remarquer que cette manière de procéder induit qu'il est avéré que les services ne sont plus à même de répondre correctement aux missions qui leurs sont attribuées. De plus, un seul objectif peut représenter une charge de travail extrêmement conséquente. En matière de contrôle fiscal, la Direction Générale a des attentes importantes ce qui impacte les services. M. Coffy illustre également cela avec la question de la dématérialisation appliquée au secteur Gestion Publique. La réticence de certaines mairies impose aux comptables de se consacrer uniquement à cette tâche au détriment des autres. Et cela ne suffira pas à tenir les délais en la matière. Par ailleurs, l'actualité pour les collectivités est centrée sur les élections et la sortie des comptes de gestion pour justifier de l'état des lieux des municipalités sortantes. On oblige donc les chefs de postes à courir plusieurs dossiers à la fois sans hiérarchisation.

En matière de PES-V2, M. Rodier souhaite que les postes comptables où les dossiers ont été testés et qui sont prêts avancent sur la question de la dématérialisation en les faisant basculer en production. Pour ceux où il existe de véritables blocages, il est disposé à temporiser. Il faut toutefois que les comptables communiquent sur les difficultés, ce qu'ils ne font pas suffisamment. Par ailleurs, il indique que le fait d'avoir signalé au réseau que les analyses financières n'étaient pas à faire dans ce calendrier pré-électoral procède d'une hiérarchisation des tâches.

M. Coffy estime que ce manque de communication est lié au découragement ressenti par de nombreux agents et chefs de postes comptables.

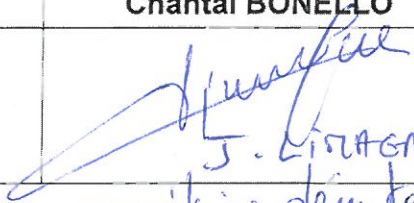
M. Rodier souhaite une progression homogène du département sur la question de la dématérialisation avec le passage de quelques communes volontaires à la dématérialisation des pièces justificatives. Une nouvelle fois, le Président insiste sur le fait qu'il doit exister dans les services une dynamique tendant vers la réalisation des objectifs de modernisation et que cet aspect est plus important que le respect étroit de multiples indicateurs qui sont des outils d'aide

à la décision et non la cible elle-même.

M. Rodier procède au vote sur le sujet :

	Représentants des personnels
	FO DGFIP
Impacts PLF 2014 sur la structure des emplois des services du département de la Haute-Loire (TAGERFIP)	Pour: Contre: 3 Abstentions :

La séance est levée à 15h15.

Le Président	Le secrétaire	pl Le secrétaire adjoint
Henri RODIER	Romain RAYNAL	Chantal BONELLO
		

J. LIGAGNE
secrétaire départementale
FO-DGFIP